

Depuis quelques mois, le parc éolien en mer Yeu-Noirmoutier est en fonctionnement.



© CHRISTOPHE BEYSSIER

L'éolien offshore en recul suite à un trou d'air dans les appels d'offres nationaux

L'Observatoire des énergies de la mer a présenté son enquête annuelle sur le secteur en France. Pour la première fois depuis 2018, le secteur est touché par une baisse, autant en termes d'emplois que de chiffre d'affaires généré. En cause notamment, un trou d'air dans la publication des appels d'offres de l'État.



C'est comme à l'école. Si vous ne travaillez pas régulièrement, vous avez des résultats en dents de scie. La comparaison est de Pierre Peysson, président de la commission éolien en mer au Syndicat des énergies renouvelables (SER). En hausse continue depuis 2018, le secteur émergent des énergies maritimes, connaît son premier coup de frein.

POINT DE BASCULE

À l'occasion du salon Seanergy, qui se tient ces 19 et 20 mai à Nantes, le syndicat a présenté son enquête annuelle sur le secteur. Quelques indicateurs montrent même une tendance négative, pour un secteur en très grande partie représenté par les parcs éoliens en mer. Ainsi, la filière n'a mobilisé que 7 700 emplois en 2025, soit une baisse de 7 % par rapport à l'année d'avant. Les investissements sont également ralentis, avec 2,7 milliards d'euros investis par les acteurs du secteur (-11 % vs 2024), et un chiffre d'affaires global généré de 3,2 milliards d'euros (-20 % vs 2024). « Nous sommes à un point de bascule. Nous sommes soit à la veille d'un dangereux retournement, soit nous appuyons enfin sur l'accélérateur pour industrialiser durablement toute une filière », esquisse Jules Nyssen, président du SER.

UN TOUR D'AIR SUR LE MARCHÉ NATIONAL

Sans grande surprise, les Pays de la Loire et la Normandie sont les deux régions les plus touchées par cette baisse, avec respectivement 400 et 250 emplois en moins. « Ces deux régions étaient concernées par la construction de plusieurs projets phare. La réduction du nombre de travaux se répercute donc d'abord sur celles-ci », pointe Florian Mouchel, chef de projet à l'Observatoire des énergies de la mer. Néanmoins, elles restent bien en tête avec chacune plus de 2 000 emplois liés à la filière, contre 500 environ pour la Bretagne, l'Occitanie, et la Région

« Nous sommes soit à la veille d'un dangereux retournement, soit nous appuyons enfin sur l'accélérateur pour industrialiser durablement toute une filière. »

Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables.

Sud. La baisse globale d'emplois de la filière est d'abord liée à une activité moindre sur le marché français. Les premiers appels d'offres arrivent à la fin de leur cycle : quatre parcs éoliens en mer tournent désormais à Fécamp, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire, et à Noirmoutier depuis quelques mois. Mais les industriels dont aujourd'hui face à un trou d'air. « Entre 2014 et 2023, il y a eu un faible volume attribué par l'État dans via ses appels d'offres. Il y a donc peu de projets en construction dans les prochaines années », alerte Florian Mouchel. Certes, depuis 2023, plusieurs nouveaux appels d'offres ont été publiés, mais sont pour la plupart en cours de développement ou en préparation.

L'EXPORT, UNE ALTERNATIVE PEU PROLIFIQUE

La tendance devrait donc se poursuivre, avant de voir ses futurs projets de parcs offshore voir le jour après 2030. En attendant, pour faire face à la baisse du marché national, certaines entreprises peuvent se tourner vers

l'export, mais le marché ne semble aujourd'hui pas plus florissant. Le chiffre d'affaires export est passé de 1,6 milliard à 940 millions d'euros entre 2024 et 2025. « C'est un marché qui est plus concurrentiel pour nos entreprises. De plus, un marché national important est indispensable pour maintenir la filière sur notre territoire », pointe Florian Mouchel.

UN AO10 ATTENDU DE PIED FERME PAR LA FILIÈRE

Surtout, pour éviter un second trou d'air à l'avenir, les acteurs du secteur sont dans l'attente du dixième appel d'offres pour l'éolien en mer (AO10). Ce projet est farameux : il prévoit 10 GW de nouvelles capacités d'éolien en mer, dont 5 GW dédiés à l'éolien flottant. Il ferait ainsi entrer la filière dans une nouvelle dimension. Cet appel d'offres doit normalement faire l'objet d'une procédure de mise en concurrence, dont le cahier des charges sera publié au premier semestre 2026, dans l'objectif d'une attribution fin 2026, selon le calendrier officiel.

« L'enjeu du respect du calendrier est central. Nous restons confiants pour que cet AO10 soit attribué avant la prochaine élection présidentielle, qui pourrait nous faire basculer vers l'inconnu », témoigne Jules Nyssen. En effet, il y a deux ans lors des dernières élections législatives, le Rassemblement national avait porté l'idée d'un moratoire sur l'éolien, qui avait fait trembler toute la filière. Si cette menace a été éloignée pour quelque temps, il se pourrait bien que son spectre revienne aux prochaines élections.

Benjamin Robert

Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables, appelle à respecter les calendriers des appels d'offres, afin d'éviter les trous d'air de plusieurs années chez les constructeurs.



© BENJAMIN ROBERT